Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, **Pierre DUSSURGEY**, **Kaoutar DAHOUM**, **Matthieu FISCHER**, **Muriel LECERF**, **Fatma FARTAS**, **Eliane DA COSTA**, **Yvan MARGUE**, **Nadia LAKEHAL**, **David TOUNKARA**, **Liliane BADIOU**, **Nassima KAOUAH**, **Jacques ARCHER**, **Pierre BARNEOUD**, **Armand MENZIKIAN**, **Josette PRALY**, **Régis DUVERT**, **Yvette JANIN**, **Antoinette ATTO**, **Harun ARAZ**, **Myriam MOSTEFAOUI**, **Philippe ZITTOUN**, **Nordine GASMI**, **Nawelle CHHIB**, **Mustapha USTA**, **Nadia NEZZAR**, **Charazède GAHROURI**, **Philippe MOINE**, **Sacha FORCA** , **Stéphane BERTIN**, **Christine BERTIN**, **Marie-Emmanuelle SYRE**, **Christiane PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Stéphane GOMEZ, **Ahmed CHEKHAB**, **Jean-Michel DIDION**, **Christine JACOB**, **Morad AGGOUN**, **Saïd YAHIAOUI**, **Batoul HACHANI**, **Mourad BEN DRISS**, **Bernard GENIN**

Objet :

Convention d'objectifs et de moyens 2020-2023 entre la ville et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Obtention du Label « Scène Régionale Auvergne-Rhône-Alpes » attribué au 5C

V_DEL_200128_10

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Le Centre culturel communal Charlie Chaplin reçoit le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2001 sous forme d'une aide annuelle pour son projet artistique.

Ainsi chaque année, un dossier de demande de subvention faisant état d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'année écoulée et d'un prévisionnel pour l'année n+1 est remis au Conseil régional pour obtenir un financement du projet mené sur le territoire par le centre culturel qui s'engage à soutenir la création artistique, à assurer une diffusion pluridisciplinaire de spectacles et à mettre en œuvre des actions culturelles.

Afin d'ancrer cet engagement dans la durée, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose à la Ville un accompagnement pluriannuel du Centre culturel communal Charlie Chaplin en signant une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2023.

Elle propose, d'autre part, d'attribuer à nouveau au Centre culturel communal Charlie Chaplin le label de « Scène Régionale Auvergne-Rhône-Alpes », gage de reconnaissance de la qualité de sa programmation.

Ce label « Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes » est attribué aux structures qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- une direction professionnelle bénéficiant d'une liberté de programmation ;
- être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles ;
- une programmation pluridisciplinaire (attentive aux compagnies régionales et notamment émergentes, qui favorise les séries, prend en considération les esthétiques peu représentées, etc.) ;
- un soutien à la création conséquent (association, production déléguée, coproduction, partage de l'outil, résidences) ;
- un accompagnement des artistes (communication, administration, etc.) ;
- une mise en œuvre d'actions culturelles de développement et de renouvellement des publics sur le territoire (séances décentralisées, politique tarifaire et d'abonnement adaptée, projet en direction des lycéens et des publics éloignés de la culture) ;
- un travail en réseau avec d'autres lieux et festivals du territoire pour faciliter la circulation des œuvres ;
- une solidité professionnelle et financière avec a minima un soutien public autre.

L'obtention de ce label permettra d'accroître la visibilité des actions culturelles menées sur le territoire et participera au rayonnement du Centre culturel communal Charlie Chaplin sur la ville de Vaulx-en-Velin et au-delà.

Pour mémoire, ce label avait été retiré à la structure par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2013, entraînant une perte de financement importante (50%).

Le recrutement d'une nouvelle direction en juin 2018 en lien avec les services régionaux, et le développement d'un projet artistique sur trois ans répondant aux différents critères d'éligibilité, permet de retrouver aujourd'hui ce label.

A cet effet, vous trouverez en annexe le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens détaillant les grandes lignes pour la période 2020-2023 et répondant aux critères d'éligibilité pour l'obtention du label « Scène Régionale Auvergne-Rhône-Alpes ».

Suite à la délibération du conseil municipal, le projet de convention sera présenté au vote de la première commission permanente du Conseil régional, qui se tiendra au cours du premier semestre 2020.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le contenu du projet de convention d'objectifs et de moyens avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour lla période 2020-2023 ;

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

► d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention d'objectifs et de moyens avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023 quand celle-ci aura été adoptée par la commission permanente du Conseil régional.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt commun des deux collectivités signataires de s'engager pour soutenir le projet artistique du Centre culturel communal Charlie Chaplin sur la période 2020-2023 ;

Considérant que la labellisation du Centre culturel communal Charlie Chaplin en tant que Scène Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est un atout supplémentaire pour la structure ;

Entendu le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Madame Nadia Lakehal, 11ème adjointe déléguée à la culture, à la culture scientifique et au développement numérique ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le contenu du projet de convention d'objectifs et de moyens avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023 ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention d'objectifs et de moyens avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023 quand celle-ci aura été adoptée par la commission permanente du Conseil régional.

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 1

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020 – 2023
Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes
La commune de Vaulx-en-Velin – Centre Culturel communal Charlie Chaplin

Entre :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Située 1 Esplanade François Mitterand CS 20033- 69269 LYON Cedex 2
Représentée par son Président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, agissant par délibération de la commission permanente du 15 juin 2018 (délibération N° CP-2018-06 / 02-2-1671)
Ci-après dénommée « La Région » ; d'une part

Et

La Commune de Vaulx-en-Velin
Située Hôtel de Ville – Place de la Nation – CS 40002 – 69518 Vaulx en Velin Cedex
N° Siret : 216 902 569 000 21
APE : 9002Z
Licences d'entrepreneur du spectacle : 1-1119760 /2-1119761 /3-1119762
Représentée par sa Maire, Madame Hélène GEOFFROY agissant par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 (délibération N°1132)
Ci-après dénommée « Centre culturel Charlie Chaplin » ; d'autre part

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 enregistré par la commission européenne en application des dispositions du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur ;

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre III du titre Ier.

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

VU la délibération n° 16.00.06 du conseil régional du 4 janvier 2016 portant délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente

VU la délibération n°547 du conseil régional du 29 juin 2017 relative à la nouvelle politique en faveur de la création artistique, de la culture et du patrimoine.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Vu la délibération n°366 du conseil régional du 18 mai 2017 relative à la politique de soutien au spectacle vivant et notamment à la création du label « Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes»

PRÉAMBULE

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

La politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a l'ambition de soutenir la présence artistique sur tous les territoires a créé, dans le cadre de politique de soutien au spectacle vivant délibérée en mai 2017, le label « Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes ». Ce label est attribué aux établissements culturels qui jouent un rôle essentiel en matière de soutien à la création, à la diffusion, et de médiation avec les publics.
L'objectif de la Région est de mailler davantage le grand territoire régional pour apporter une offre culturelle de proximité, de qualité et accessible à tous les publics sur tous les territoires.

La politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des scènes régionales a l'ambition :
- de soutenir la création et la diffusion avec une attention particulière pour les esthétiques peu représentées et les écritures contemporaines,
- d'accompagner des équipes professionnelles notamment régionales, émergentes et confirmées,
- de faciliter l'accès à la culture par la mise en œuvre d'actions de développement de tous les publics.

Le label « Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes » est attribué aux structures qui répondent aux critères suivants :
- direction professionnelle bénéficiant d'une totale liberté de programmation,
- titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles,
- une programmation pluridisciplinaire (attentive aux compagnies en région et notamment émergentes, qui favorise les séries, prend en considération les esthétiques peu représentées…),
- un soutien à la création conséquent (association, production déléguée, coproduction, partage de l'outil, résidences),
- un accompagnement des artistes : communication, administration, artistique éventuellement…,
- mise en œuvre d'actions culturelles de développement et de renouvellement des publics sur le territoire (séances décentralisées, politique tarifaire et d'abonnement adaptée, projet en direction des lycéens et des publics éloignés de la culture),
- travail en réseau avec d'autres lieux et festivals du territoire pour faciliter la circulation des œuvres,
- solidité professionnelle et financière avec a minima un soutien public autre.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les lieux d'excellence artistique qui participent au rayonnement du territoire et soutient, à ce titre, la scène régionale Centre culturel Charlie Chaplin pour l'ensemble de ses activités.

Pour la Commune de Vaulx-en-Velin,

Le Centre culturel Charlie Chaplin, labellisé « Scène Rhône-Alpes » de 2012 à 2016, est une salle de spectacles pluridisciplinaire emblématique de la vie culturelle vaudaise. Inauguré le vendredi 4 février 1983, cet équipement culturel est géré en régie municipale directe depuis son ouverture. Il figure parmi les structures culturelles de proximité de premier plan qui œuvrent au développement culturel de Vaulx-en-Velin, une commune en pleine expansion démographique avec 50 000 habitants dont la moitié de la population a moins de 25 ans se plaçant au 4ème rang des villes de la métropole de Lyon, et du territoire de l'Est lyonnais.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Le Centre culturel Charlie Chaplin est classé en ERP de 1ère catégorie (Etablissement recevant du Public pouvant accueillir plus de 1 500 personnes).
Il dispose d'une grande salle de spectacle (750 m2) dont l'espace modulable s'adapte aux différents types de spectacles accueillis avec un plateau d'envergure (175 m2). Sa disposition permet une polyvalence de configurations du rapport scène-salle et une grande modularité de la jauge en fonction de la programmation et des publics attendus (tout assis, mixte ou debout). Ainsi la jauge s'étend de 230 places en tribune à 1 000 places assises avec la tribune télescopique complétée par un parterre de chaises et les gradins fixes surélevés, et la jauge mixte assis/ debout peut accueillir jusqu'à 1 200 personnes lors de concerts et 2 200 spectateurs en jauge tout debout. **Cette modularité de configurations et de jauges est l'atout majeur de cet équipement polymorphe qui sait s'adapter aux différentes configurations induites par les scénographies des spectacles.**

Le Centre culturel Charlie Chaplin dispose également d'espaces complémentaires destinés à l'accueil des publics :

- un espace restauration équipé d'une cuisine professionnelle et d'un bar prolongé par l'espace Jacques Commaret qui se transforme en salle de restauration, salle de conférence ou cabaret de 120 m2
- deux salles annexes dont le volume est modulable en fonction de l'activité (225 m2)
- un espace d'exposition appelé la mezzanine de 65m2.

Le Centre culturel Charlie réalise sa mission de service public avec une équipe de quatorze agents permanents : la directrice, l'administratrice, la responsable du développement des publics, la chargée du développement enfance et jeunesse, la chargée d'accueil et de billetterie, le directeur technique, le régisseur général, le technicien plateau, des agents d'entretien et accueil artiste, des agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) et aide technique et logistique.

Le Centre culturel Charlie Chaplin est dirigé par Audrey Levert depuis juin 2018. Elle est l'autrice du projet artistique et culturel du lieu et porte la responsabilité de sa mise en œuvre. Bénéficiant d'une totale autonomie de programmation, elle s'attache chaque année à proposer une saison pluridisciplinaire, attentive à la création et ouverte à toutes les générations, en accord avec les orientations de politiques culturelles de la Commune de Vaulx-en-Velin.

Audrey Levert est titulaire, pour le compte du Centre culturel Charlie Chaplin, des trois licences d'entrepreneur du spectacle.

Le Centre culturel Charlie Chaplin accueille plus de 18 000 spectateurs chaque saison dont 8000 scolaires de la maternelle au lycée. Il compte environ 350 abonnés dont le nombre a doublé en 2018/19 par rapport à 2017/18, et poursuit sa croissance en 2019/2020 avec une diffusion d'environ 35 à 40 spectacles par saison et 65 à 80 représentations dans ses murs ou hors les murs.

Au terme d'une réévaluation de la période de 2016 à 2019 et de projets soutenus en 2016, 2017, 2018 et 2019, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Commune de Vaulx-en-Velin souhaitent consolider leur partenariat et préciser les termes d'une convention.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient et accompagne le projet artistique et culturel de la Commune de Vaulx-en-Velin pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

TITRE I - DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ARTICLE 1 : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel du Centre culturel Charlie Chaplin repose sur l'équilibre ténu du triptyque entre une diffusion pluridisciplinaire de qualité, un soutien à la création artistique audacieuse et une médiation culturelle à la rencontre des publics de tout âge.

Article 1.1 : La programmation

Article 1.1.1 : Une programmation pluridisciplinaire exigeante et accessible

Le Centre culturel Charlie Chaplin porte aujourd'hui un projet artistique et culturel dimensionné et ambitieux au moyen d'une programmation pluridisciplinaire qui se veut à la fois exigeante et accessible par le plus grand nombre, et respectueuse de la diversité des disciplines et sensibilités artistiques.

Des séances sont proposées en semaine et week-end à 19h ou 20h30, les dimanches en matinée théâtrale à 16h30, et des représentations tout public sont également proposées les mercredi et samedi matin et après-midi en fonction des âges des enfants attendus.

Chaque saison, un fil rouge permet de tisser une réflexion entre les spectacles et les artistes qui composent une même saison et de créer une orientation commune pour la réflexion et l'orientation des actions en médiation culturelle à mener.

Chaque saison, l'équilibre entre les différentes disciplines de spectacles est visé pour favoriser la découverte des spectacles à dominante :

- théâtre (sous toutes ses formes allant du théâtre aux répertoires classique et contemporain, en passant par le théâtre d'objets, théâtre de marionnettes, théâtre visuel, théâtre musical, le conte, le théâtre de troupe ou le seul en scène),
- danse (du néo-classique au contemporain, des danses du monde au hip hop)
- nouveau cirque aux écritures hybrides et libres
- la musique (symphonique, chanson francophone, poprock, électro, jazz, musiques du monde ou musiques anciennes)
- l'humour
- les arts de la rue

Le dénominateur commun de tous ces spectacles est l'exigence artistique, la générosité et l'audace des auteurs et interprètes, et le sens de leur propos, l'histoire petite ou grande qu'ils nous content.

L'équilibre de la programmation réside également dans l'équilibre entre des artistes dit « grand public » reconnus localement ou nationalement qui sont programmés au côté d'artistes à découvrir ou d'artistes ou collectifs émergents.
Une politique tarifaire très incitative permet de favoriser les prises d'abonnement : à titre d'exemple le prix d'un abonnement à 4 spectacles (4 spectacles à choisir librement dans toute la programmation avec un seul spectacle « tête d'affiche ») est à peine plus élevé que le prix d'un spectacle « tête d'affiche ». A noter également que les billets à l'abonnement ne sont pas nominatifs ce qui constitue une souplesse supplémentaire pour inciter les prises d'abonnements.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

En 2019/2020, ce sont 76 levers de rideau sur 38 spectacles qui sont proposés au public de tout âge au Centre Culturel Charlie Chaplin de septembre à mai à raison d'un par semaine en moyenne pour une jauge totale de 25 000 places. La structure de cette saison culturelle 2019/2020 sera déclinée et affinée les saisons suivantes.

Article 1.1.2 : Une programmation forte en direction du Jeune Public et du Public Jeune : *des séances dédiées aux scolaires de la maternelle au lycée et des séances tout public*

Une attention particulière est portée au développement d'une offre culturelle et artistique riche et polymorphe en direction du jeune public et des jeunes de moins de 25 ans. La population de Vaulx-en-Velin est en plein essor et elle a la particularité d'être constituée à 50% de jeunes de moins de 25 ans, une exception dans la moyenne des villes environnantes (l'indice est de 2,9 pour le quartier prioritaire de la Grande Ile alors qu'il est 1,2 pour la Métropole de Lyon). Nous comptabilisons jusqu'à cinq ouvertures de classes élémentaires à chaque rentrée scolaire.

La ville est labellisée Cité Educative par l'Etat, et entend faire un effort particulier d'accompagnement en direction des jeunes de moins de 25 ans et plus particulièrement en matière d'éducation artistique et culturelle.

En avril 2019, la Ville a créé l'Ecole des Arts qui vise trois objectifs opérationnels : participer au développement de l'individu dans ses trois dimensions intellectuelle, sensorielle et physique, favoriser la réussite scolaire des enfants en réparant les inégalités par l'accès à la culture, et créer des espaces apaisés où faire société. Pour se faire, l'Ecole des Arts en collaboration avec les structures culturelles de la ville et notamment le Centre culturel Charlie Chaplin décline trois objectifs spécifiques :

- créer un parcours de rencontres entre les différentes expressions artistiques qui permette à chaque enfant de faire « un choix éclairé » sur sa pratique active et passive (confrontation à l'œuvre)

- accompagner chaque jeune vers une pratique artistique autonome (définir les étapes dans l'acquisition de pratiques autonomes),

- concilier l'exigence d'excellence avec celle de démocratisation.

Dans ce contexte où la jeunesse constitue la première richesse de la ville et porte les promesses de son avenir, il parait essentiel de nourrir et encourager l'imaginaire de cette jeunesse par l'éveil culturel et l'éducation artistique et culturelle en proposant notamment des spectacles à la fois sensibles, accessibles, exigeants et porteurs de sens en théâtre, danse, cirque et musique.

C'est la raison pour laquelle une série de spectacles est programmée pour qu'a minima chacun des 7 200 élèves vaudais scolarisés de la maternelle à l'élémentaire en 2019 puisse assister au moins à un spectacle chaque saison. Ainsi à travers une offre variée de créations allant de la petite forme au spectacle grand plateau, le regard des élèves sur le lieu est renouvelé à chaque nouvel accueil.

Depuis octobre 2019, nous innovons en inscrivant tous les spectacles présentés en séances scolaires au cœur du projet de la saison du Centre culturel Charlie Chaplin, la totalité des spectacles dit « Jeune Public » et des séances scolaires sont désormais tous donnés sur la scène du Centre culturel Charlie Chaplin (auparavant la plupart étaient présentés en séances scolaires uniquement dans la salle Victor Jara du quartier du mas du taureau). A noter également que toutes les représentations scolaires sont prolongées ou précédées d'une séance tout public. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emmener leurs parents voir un spectacle préparé avec leur classe auquel ils ont assisté et s'approprier ce lieu de culture aussi bien dans le cadre de l'école qu'en famille. Cette démarche valorise les artistes et les

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

spectacles qui sont désormais tous mentionnés dans la plaquette de saison imprimée à 34 000 exemplaires, et les conditions d'accueil des publics sont bonifiées.

Ainsi ce sont 36 séances dédiées aux primaires qui sont présentées en 2019/2020 pour une jauge totale de 8 920 places et 14 représentations tout public à voir en famille pour 14 spectacles différents.

Il nous apparait également important de proposer des spectacles aux collégiens et lycéens : depuis la saison 2018/2019 des représentations en temps scolaire leur sont dédiées, et plusieurs représentations scolaires en direction des primaires leur sont également ouvertes. Ils ont de plus la possibilité de venir sur des séances tout public en semaine à 19h ou 20h30 et se mêler au public adulte et individuel. La participation des élèves aux représentations scolaires ou bien tout public est préparée en amont a minima avec la remise d'un dossier pédagogique, pour que la rencontre soit la plus réussie possible entre les élèves et les artistes et que les enseignants puissent s'en saisir en classe en travaillant sur la thématique du spectacle. Une présentation de saison spécifique en mai sera proposée aux enseignants et professeurs à compter de mai 2020 pour commencer à planifier les parcours des classes dès juin pour la saison suivante (choix des spectacles concertés en fonction des projets menés en classe, des rencontres et actions à imaginer avec les artistes de la saison à venir, des visites du centre théâtralisées).

Article 1.1.3 : Une programmation attentive aux créations des artistes régionaux

La programmation de la saison culturelle se veut attentive aux propositions des compagnies et artistes en développement sur le territoire régional. Un travail de suivi du développement de ces compagnies et des collectifs d'artistes régionaux et de leurs créations est mené au long cours au moyen d'une veille sur les propositions des lieux dédiés à l'émergence tel que le réseau des Scènes Découvertes (Théâtre de l'Elysée, Théâtre des Clochards Célestes, Théâtre des Marronniers, l'Espace 44, A Thou Bout d'Chant, Kraspek Myzik, le Croiseur, l'Ecole de cirque de Lyon) et des festivals ou de Temps forts de programmation (*Micro-mondes, Sens interdits, Impulsion*, les journées professionnelles de *la Biennale de la danse*, du festival *Karavel*, etc).

La direction participe également aux journées de présentation de projets de créations artistiques tels que celle de la Route des 20 (**Groupe des 20**). Et ce travail de repérage et de suivi de l'évolution artistique et structurelle des compagnies représente une étape préalable à tout projet de soutien à la création. Ainsi une compagnie repérée pourra être programmée voir préprogrammée dans la saison culturelle du Centre culturel Charlie Chaplin, ce qui peut constituer une première rencontre entre une équipe artistique, les publics et l'équipe du Centre culturel Charlie Chaplin dans un processus prolongé ensuite par l'élaboration d'un projet de résidence de création artistique territorialisée.

Article 1.1.4 : Des festivals au cœur de la saison culturelle

Au cœur même du projet de la saison culturelle du Centre culturel Charlie Chaplin, les festivals anciens et nouveaux permettent de bâtir des passerelles avec les publics spectateurs, des bénévoles et des associations d'habitants et des agents des services ville qui participent au rayonnement des festivals portés par la ville.

Depuis 2016, le printemps au Centre culturel Charlie Chaplin voit alterner la biennale A Vaulx Jazz (les années impaires) et la Biennale des Cultures Urbaines – BCU (les années paires).
La BCU avec une programmation foisonnante, surprenante, assurément subversive est pensée comme un manifeste en faveur de la créativité et de la vitalité des arts urbains, de la jeunesse, de la diversité et

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

de la mixité. Les publics rajeunissent et se croisent au détour des différents rendez-vous dans la ville. La prochaine édition aura lieu du 4 au 25 avril 2020.
A Vaulx Jazz revendique depuis son origine le métissage culturel et demeure un gage de renouvellement et de créativité pour le jazz. Ce festival de jazz emblématique et historique de la ville a célébré sa 31ème édition en mars 2019, sa prochaine édition aura lieu 2021.
Ainsi l'alternance des biennales A Vaulx Jazz et la BCU permet de renouveler non seulement le regard sur la saison mais également les publics du printemps chaque année au sein même du Centre Culturel Charlie Chaplin.

Depuis septembre 2017, le festival Arta Sacra dédié aux arts sacrés met en lumière des œuvres, des artistes que les initiés ou profanes, découvrent et apprécient comme ils le font pour le Jazz, la musique classique, les cultures urbaines, la chanson française, les musiques du monde... L'ouverture de la saison culturelle de Vaulx-en-Velin élargit ainsi le champ du domaine culturel traditionnel dès ses premiers spectacles de septembre.

Notons également la poursuite des collaborations avec le festival *Karavel* et avec la *Biennale de la Danse* en programmant une proposition concertée de spectacle de danse avec chaque festival au cœur de la saison culturelle du Centre Charlie Chaplin afin de mailler et croiser les publics des festivals et du Centre culturel Charlie Chaplin.

Article 1.2 : Soutien à la création artistique, coproductions, résidences d'artistes

Le soutien à la création artistique est dans l'ADN du Centre culturel Charlie Chaplin depuis sa création en 1983. Nombres de compagnies en résidence s'y sont succédées.
Le Centre culturel Charlie Chaplin a notamment accueilli et soutenu ces dernières années plusieurs compagnies en théâtre et danse en résidences longues de création artistique sur le territoire de Vaulx-en-Velin (de 2010 à 2016 la compagnie Luca Théâtre de Laurent Vercelleto, la compagnie ATOU en danse contemporaine de 2012 à 2017). Si des résidences longues permettent souvent d'approfondir l'ancrage territorial, cette temporalité ne semble plus adaptée aux réalités de la nouvelle génération d'artistes ni de l'attention du public sur la commune de Vaulx-en-Velin.

Dans un contexte où les conditions de réalisation d'une création sont de plus en plus complexes à réunir, des collectifs d'artistes issus d'univers esthétiques et de pratiques artistiques différentes se retrouvent autour de projets spécifiques et singuliers.
La volonté aujourd'hui est de renouveler le soutien à la création en accompagnant des équipes artistiques, qu'elles se réunissent pour la première fois ou non, autour de projets singuliers, fédérateurs et forts. Le temps d'accompagnement et de résidence s'adaptera au temps de développement de chacun des projets.

Le Centre culturel Charlie Chaplin souhaite apporter son soutien qu'il soit logistique ou financier aux artistes de toute discipline qui seront choisis en fonction de la nature et du sens de leur projet et de leur potentiel à rencontrer les publics et les réalités mouvantes de nos territoires riches et inspirants.
Plusieurs compagnies ou collectifs pourront être soutenus chaque saison en fonction des temporalités de chaque projet artistique.

1.2.1 Les formes de soutien

Le soutien peut se présenter sous quatre formes, complémentaires ou indépendantes :

- **L'accueil en résidence de création et l'apport en industrie**

Le Centre culturel Charlie Chaplin souhaite apporter son soutien aux artistes qui ont besoin, à un moment de leur développement, d'un lieu pour répéter, essayer des pistes de création, parfois se

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

tromper, se confronter au processus de création dans les meilleurs conditions. Pour se faire, le Centre Culturel Charlie Chaplin s'engage à mettre à disposition le Théâtre en Ordre de Marche au moyen d'une équipe technique adaptée aux besoins du montage puis d'une équipe technique d'accueil d' 1 à 2 techniciens dite « en baby-sitting » en accompagnement de l'équipe technique des compagnies lors des répétitions, réglages et filages techniques.
Un planning adapté sera établir en amont de toute résidence en concertation avec les compagnies accueillies dans le cadre d'une convention de mise à disposition des lieux simple ou d'une convention de résidence de création.
Les temps d'accueil en résidence de création peuvent varier selon les besoins d'1 à 4 semaines.
Chaque résidence peut être fragmentée en fonction des besoins de la compagnie et des disponibilités du plateau du Centre culturel Charlie Chaplin. La salle de spectacle Victor Jara, située à 1km du Centre, salle de spectacle équipée pour des répétitions et représentations avec un parc technique, pourra être proposée pour des périodes de résidence en fonction des disponibilités du plateau du Centre culturel Charlie Chaplin. Le Centre culturel Charlie Chaplin se donne comme objectif de proposer 2 à 5 temps de résidence pour un total de 10 à 30 jours de mise à disposition de plateau chaque saison.

- **L'apport en coproduction**

Les compagnies accueillies en résidence bénéficient le plus souvent d'un apport en coproduction, consistant en un soutien financier apporté aux projets de création, avant même que les spectacles voient le jour. En tant que coproducteur, le Centre culturel Charlie Chaplin apporte un regard sur le projet de la compagnie, une expertise, et travaille à la mise en réseau et à la promotion de ce projet.

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à soutenir en coproduction une à trois créations par saison, le soutien financier à chaque création peut varier à minima entre 2 000 € et 6 000 € nets de taxes.

Deux compagnies de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont ainsi bénéficié en 2016 et en 2017 d'apports en coproduction : la compagnie Luca Théâtre, et la compagnie ATOU. En 2018, la compagnie CHRIKI'Z a bénéficié d'une résidence de création lumière d'une semaine et d'un pré-achat pour leur création « Potestatem » en octobre dans le cadre du festival KARAVEL. La période de transition de direction en 2018 et 2019 n'a pas permis de réaliser des projets de soutien en création avec apports en coproduction en 2019. Cependant, la programmation du Collectif X en novembre 2019 a constitué la première étape d'un projet de résidence qui se développera dès 2020 avec l'Harmonie Communale dirigée par l'auteur, metteur en scène et comédien François Hien, compagnie qui fait partie intégrante du Collectif X.

- **Le préachat**

Le préachat d'une ou plusieurs représentations représente un encouragement notable pour les compagnies dans le développement de leur projet de création, leur montage financier et leur visibilité prochaine auprès des publics ; elle permet également d'en faire la promotion auprès des professionnels puisqu'il faut bien des premières dates à annoncer pour qu'un spectacle naisse et que sa diffusion puisse se déployer.
Le préachat témoigne également d'une forme de confiance et gage de qualité professionnelle accordée aux compagnies ou collectifs repérés notamment dans les réseaux professionnels et sur les plateaux des scènes découvertes. C'est une forme de soutien dans leur parcours et leurs dynamiques de création.

- **L'aide à la diffusion**

Par son investissement dans les dynamiques de réseau au niveau régional, national et international (Groupe des 20, la participation à l'animation du réseau du SNSP, ses échanges entretenus avec les professionnels de la région Ile de France et du réseau de la scène francophone à travers le monde), le

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Centre culturel Charlie Chaplin participe à la diffusion des compagnies qu'il soutient sur le territoire régional.

1.2.2 Le projet d'artistes en résidence en 2020/2021

Le Centre Culturel Charlie Chaplin pourra accueillir des résidences d'artistes sous forme de résidence-mission ou de résidence de création. Le résident « en mission » endosse un rôle d'explorateur. Il s'engage artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle. L'idée étant qu'il intervienne régulièrement sur le territoire à la rencontre des publics autour de projets/actions participatives. Ces temps dits « hors-les-murs » peuvent à terme faire l'objet d'une création artistique ou d'une restitution.
Suite à la programmation en novembre 2019 du spectacle « la crèche » du Collectif X, nous souhaitons poursuivre la rencontre artistique dès 2020 avec l'auteur, co-metteur en scène et comédien de « la crèche » **François Hien et sa compagnie *l'Harmonie Communale***.

Deux projets portés par l'Harmonie Communale traitant de questions sociétales ou d'actualité fortes et en lien avec les habitants de la ville sont envisagés dans un 1er temps sous l'angle de résidence – mission durant la saison 2020/2021 :

- « ***L'affaire Correra »,*** qui est le fruit d'une résidence de deux ans du Collectif X dans le quartier de la Duchère, ce feuilleton théâtral a accompagné le processus de relogement d'habitants de barres d'immeubles promis à la démolition entre 2017 et 2019. La programmation de ce spectacle à part entière sera précédé et suivi de rencontres et d'actions avec les habitants de Vaulx-en-Velin autour du thème élargi de la rénovation urbaine telle qu'elle est vécue à Vaulx-en Velin. Afin de toucher un public large, et qui échappe bien souvent aux dispositifs culturels, ce feuilleton théâtral est découpé en épisodes de vingt minutes, que les comédiens pourront jouer dans tous les lieux de sociabilité de quartier (écoles, centres sociaux, EPHAD, maison de retraite, lieux de culte) ainsi que chez des habitants vaudais.
Ces représentations et actions culturelles hors les murs permettront de présenter un extrait de la pièce à différents publics et de favoriser la venue de nouveaux publics pour découvrir le spectacle complet et franchir les portes du Centre culturel Charlie Chaplin.

- Un soutien à la création de la pièce « ***La Honte*** », création théâtrale de l'Harmonie Communale prévue pour la saison 2021/2022 qui aborde les frontières du harcèlement dans cette pièce de procès ; une première lecture est prévue en juin 2020 dans l'enceinte du lieu intermédiaire *Grrnd Zero*, d'autres lectures, des rencontres et ateliers participatifs autour des thèmes soulevés par la pièce sont à imaginer entre juin et décembre 2020 dans des structures de proximité de Vaulx-en-Velin.
La création de la pièce est envisagée pour la saison 2021-2022 en partenariat avec les Célestins – théâtre de Lyon et la Mouche - Saint Genis-Laval.

- La programmation et diffusion des pièces du répertoire du Collectif X tel que la création en janvier 2020 aux Célestins de la pièce de François Hien « Olivier Masson doit-il mourir ? », le conte fantastique à partir de 9 ans « MAJA » de Maud Lefebvre, et d'autres créations en cours sont à l'étude pour les saisons 2020/21 et 2021/22.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

D'autres projets avec l'Harmonie Communale dans le cadre d'une poursuite de résidence de création artistique et culturelle sont en cours de réflexion pour 2021/2022.

Article 1.3 : Les publics

Le Centre Culturel Charlie Chaplin cherche, de par sa programmation pluridisciplinaire et pour tous les âges, à toucher un très large public avec une priorité en faveur des publics vaudais. L'un des principaux objectifs de la structure est de déployer des actions culturelles en direction du public jeune et de favoriser un maillage territorial via, entre autres, les partenariats locaux et le croisement de différentes typologies de publics.
L'enjeu est également d'affirmer l'identité du Centre Culturel en tant que lieu de diffusion et de création auprès de ses usagers et de permettre à chacun de s'en emparer, de se confronter à la création artistique, de développer son sens critique et enfin de s'inscrire dans la vie culturelle de son territoire.

Article 1.3.1 : L'éducation artistique et culturelle

Le Centre Culturel Charlie Chaplin souhaite favoriser la rencontre des élèves avec les œuvres et les artistes en accompagnant cette confrontation par le biais d'outils de médiation adaptés. L'objectif étant de permettre à chaque enfant d'avoir accès à l'offre culturelle et artistique de la ville.
Depuis plusieurs années, une démarche a été mise en place pour rencontrer les directions et les enseignants des **écoles maternelles et élémentaires**, faciliter la venue des classes au spectacle et permettre aux enseignants de préparer et exploiter aux mieux leur venue avec les élèves grâce à une programmation jeune public riche et diversifiée, une tarification très avantageuse (1€ par élève, accompagnateur gratuit) et une mise à disposition de cars pour le transport. Ainsi chaque classe de chaque école assiste chaque saison à au moins une représentation scolaire avec une préparation en amont à partir d'outils pédagogiques.

En 2018/2019, le Centre Culturel a accueilli près de 6500 élèves sur ses spectacles en direction du jeune public et a touché un peu plus de 500 élèves par le biais d'interventions d'un conteur au sein des écoles.

Projet en 2019/2020

Depuis la saison 2019-2020 et avec l'arrivée d'une responsable du développement des publics en septembre 2019, le Centre Culturel Charlie Chaplin cherche à renforcer l'action en faveur du public jeune en personnalisant, dans un premier temps, davantage ses outils de communication et de médiation, en assurant une veille permanente de l'actualité des projets des établissements scolaires et en créant des connexions avec les autres partenaires de la ville permettant ainsi la mutualisation d'actions résultant d'enjeux communs.

Que ce soit pour le **1er ou le 2nd degré**, le Centre culturel Charlie Chaplin souhaite mettre en œuvre et pérenniser un process de travail et d'échanges via divers supports et interventions :

- présentation de saison spécifique auprès des enseignants, adaptée au niveau des classes,
- dossier spécifique pour les enseignants présentant les spectacles proposés et quelques pistes pédagogiques,
- dossier pédagogique pour chaque spectacle scolaire ou tout public susceptible d'accueillir des classes,

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

- visites personnalisées du théâtre avec livret d'accompagnement et focus sur certaines thématiques en fonction des attentes des enseignants,
- rencontres en amont ou à l'issue des représentations avec les artistes,
- rencontres dans les établissements en amont et en aval avec une personne référente ou les enseignants intéressés.

En fonction des projets des compagnies et des projets des établissements scolaires, des propositions d'actions peuvent être adaptées et envisagées au cours de la saison.

Les enseignements secondaires (collèges et lycées) :

L'axe de la jeunesse étant essentiel, le Centre culturel Charlie Chaplin souhaite déployer davantage ses ressources en développant des points de connexion entre les propositions artistiques du lieu et les établissements scolaires du second degré.

Les collégiens et lycéens se déplacent essentiellement sur des séances tout public, en soirée. C'est une démarche que le Centre culturel Charlie Chaplin souhaiterait pérenniser. Néanmoins, il offre la possibilité à ces élèves d'assister à des spectacles en séances scolaires lorsque la jauge le permet. Quelques spectacles leur sont par ailleurs consacrés autour de sujets émanant de l'actualité en partenariat avec le CIPDR :

En novembre 2018, deux pièces de théâtre du même auteur Ismaël Saïdi, Djihad et Géhenne, qui sensibilisent sur les questions liées à la radicalisation, ont été programmées en priorité à destination des collégiens et lycéens à 14h et 19h. Un travail de fond sur la thématique a été préalablement mené avec les enseignants.

En octobre 2019, autour des mêmes questionnements, le Centre culturel Charlie Chaplin a proposé 2 représentations à 14h et 19h de la pièce Désaxé d'Hakim Djaziri. Cette création en partie autobiographique traite de la radicalisation. Les rencontres bord plateau, essentielles à la prise de distance, ont permis d'élargir un point de vue mais aussi le défendre dans l'écoute et le respect d'autrui et de prolonger l'échange avec les élèves et les artistes.

En avril 2020, le Centre culturel Charlie Chaplin propose dans le cadre de la Biennale des Cultures urbaines organisée du 4 au 25 avril 2020, une représentation à destination exclusive des lycéens et leurs enseignants du « concert dont vous êtes l'auteur for Teenz » d'Arthur Ribo. Une Master class avec l'auteur et slameur Arthur Ribo est proposée le surlendemain de la représentation, en direction des lycéens. L'objectif de ce temps fort est de connecter les adolescents à leurs émotions.
La première partie de l'atelier est donc dédiée à cette mise en confiance sur le droit à ressentir des choses, sur les notions de bienveillance et d'authenticité. La seconde partie aborde les outils techniques d'écriture et d'oralité. Sous forme d'une rencontre avec Arthur Ribo, les élèves auront droit à une démonstration artistique de poésie improvisée et exploreront de manière interactive les rouages de la musicalité du langage et de l'imaginaire qu'il propose. Arthur prend donc le rôle d'un « conférencier » pour conduire cette master class. L'artiste invite les élèves à explorer par eux-mêmes leurs limitations, leurs peurs pour sentir et dépasser leurs blocages ou, a minima, planter les graines de confiance dans ces individus en devenir. L'idée est de prendre la mesure exacte de ses empêchements à s'exprimer de manière ludique et interactive.

Pour 2020/2021, le Centre Culturel Charlie Chaplin souhaite approfondir sa réflexion autour d'un parcours culturel avisé en partenariat avec les professeurs, l'objectif étant de favoriser des sorties plus assidues au Centre culturel Charlie Chaplin, de stimuler la participation et l'implication des élèves autour de projets qui favoriserait l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée ou encore le plaisir à travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Les publics périscolaire et extrascolaire :

Depuis la saison 2019/2020, le Centre culturel Charlie Chaplin porte une attention particulière au jeune public dans un cadre hors temps scolaire. La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage en effet à défendre une politique d'action artistique et culturelle en faveur de l'enfance. Cependant, cette action doit aussi être déployée sur les temps périscolaire et extrascolaire. La structure souhaite donc la mener sous forme de mini-parcours, contribuant à servir une volonté d'enrichir les connaissances, de développer de nouveaux moyens d'expressions, d'accéder à de nouvelles émotions et enfin de permettre une ouverture sur le monde chez les plus jeunes, mais dans un autre cadre.

À titre expérimental, **trois mini-parcours** sont programmés au 1er semestre 2020 en direction des accueils de loisirs, co-construits avec les partenaires de la ville et/ou les compagnies accueillis au sein du centre culturel. Chaque action a un lien direct avec un spectacle programmé dans le cadre de la saison et s'adresse principalement aux enfants de 3 à 5 ans (choix du public en fonction des besoins recueillis). Les enjeux sont principalement de diversifier les entrées disciplinaires pour le jeune public, rencontrer des œuvres via divers médiums et de favoriser l'éveil et la créativité. Les mini-parcours se déclinent tous en 3 temps.

Parcours 1 : « Qui est le monstre ? »

Parcours autour de l'acceptation de la différence

1er temps : lecture **animée** ou interactive de l'album jeunesse "Papa" de Philippe Corentin par les bibliothécaires de Georges Perec au centre de loisirs Nouveau Mas.

2e temps : **spectacle** *Petit Monstre*, adapté du livre "Papa" par la Cie Rouge les anges, au Centre Culturel Charlie Chaplin, suivi d'un temps convivial et d'échanges avec les artistes en bord de scène.

3e temps : **atelier créatif** mené par les animateurs en lien avec le livre et le spectacle que les enfants auront pu découvrir (atelier de dessins dans l'esprit "Dessine ton Monstre", de création de marionnettes à titre d'exemples). Les œuvres des enfants seront ensuite exposées à la bibliothèque Georges Perec pour les valoriser auprès du public et permettre aux parents de venir les découvrir.

Parcours 2 : « Apprivoise tes émotions »

Parcours autour du thème de la peur et de l'acceptation de l'autre à travers le personnage du loup.

1er temps : **atelier de danse** mené par la comédienne et danseuse, Andréane Jenatton, porté sur l'interprétation de personnages (l'enfant ou le loup, en lien avec le spectacle *Oh ! Loup !*) par le prisme du corps et de la gestuelle et/ou autour du rapport à l'autre. Un travail sur l'exploitation de l'espace et les émotions viendra compléter l'action. Les enfants pourront être à la fois spectateurs et danseurs afin d'être confrontés au regard de l'autre et de développer leur esprit critique.

2e temps : **spectacle de théâtre et de danse**, *Oh ! Loup !* par la Cie Tocadame (avec Andréane Jenatton et Marie Rouge), au Centre culturel Charlie Chaplin), suivi d'un temps convivial et d'échanges avec les artistes.

3e temps : **atelier créatif / d'expression corporelle** mené par les animateurs avec la lecture de l'album jeunesse *Le Loup* de Marcel Aymé suivi d'un travail sur la figure du loup à travers le dessin et/ou la danse (« Dessine ton loup ! » et « Danse ton loup ! »)

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Parcours 3 : « Je déménage ! »

Parcours autour du déménagement et de la place des objets dans la vie courante.

1er temps : **rencontre-atelier** à partir de "doudous en boîtes" (la comédienne apporte des doudous et une 'boîte chambre à coucher' en créant un univers autour de ces objets familiers aux petits).

2e temps : **spectacle** *Dans mon nid* par et avec Marie-Laure Millet, au Centre culturel Charlie Chaplin, précédé d'une exposition / parcours découverte de cartons dans l'espace Commaret.

3e temps : **atelier créatif** mené par les animateurs sur la fabrication d'une boîte ou d'un lit à doudou.

Les perspectives en 2020/2021 : développer l'EAC à destination des établissements scolaires

La volonté du Centre culturel Charlie Chaplin est de poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle à destination des établissements scolaires du premier et du second degré en adéquation avec les développements du projet de la Cité Educative à Vaulx en Velin. Le Centre culturel axera son développement sur trois points :

- Renforcer le lien individuel avec les enseignants intéressés et leur proposer des parcours,

- Travailler en lien étroit avec les autres structures culturelles de la ville (Amphis, bibliothèques et planétarium) afin d'enrichir la notion de parcours en diversifiant les champs d'interventions et en multipliant les ressources artistiques et pédagogiques,

- Favoriser les croisements entre création et établissements scolaires, les allers-retours entre temps dans l'établissement et temps au théâtre ou hors les murs : rencontres avec des équipes artistiques in situ, visites personnalisées, répétitions ouvertes au centre culturel etc.

Article 1.3.2 : Développement et fidélisation des publics

En 2019/2020

- **Les 5C se visitent !**
  Conduite par un guide travaillant au sein de la salle de spectacle, la visite offre un voyage à la découverte de ce lieu emblématique de la ville de Vaulx-en-Velin révélant l'envers du décor et la vie de cette institution. Des focus thématiques peuvent être programmés en fonction des publics (métiers du spectacle, création d'un spectacle etc.). Ces visites sont uniquement accessibles aux groupes, en priorité vaudais.

- **Conférence-débat à l'issue d'*une cosmonaute est un souci dans notre galaxie***
  Conférences-débats autour des métiers genrés, notamment dans le domaine scientifique, avec l'intervention d'une astrophysicienne, organisées en aval des représentations du spectacle *Une cosmonaute est un souci dans notre galaxie*

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

- **Rencontre sur le parcours artistique de l'humoriste *Fary***
  Cette rencontre se ferait en amont du spectacle avec un groupe de jeunes du service jeunesse

- **Actions « hors-les-murs » dans le cadre du Battle de Vaulx International**
  Animations, expositions, ateliers, workshops, projections autour de la culture hip hop dans différents lieux et structures de la ville (centres sociaux, service jeunesse, cinéma Pathé Carré de Soie etc.) en lien avec le Battle de Vaulx International, un des grands rendez-vous pour découvrir la réunion de la crème du Bboying International.

<u>Perspective dès la saison 2020/2021</u>

- **Travailler davantage en réseau** (services de la ville, acteurs locaux, festivals, structures culturelles de la métropole) autour d'actions ou de projets communs notamment dans le cadre du projet Cité Educative

- **Déployer des actions et programmations « hors les murs »** grâce aux résidences d'artistes au Centre culturel.

- **Concevoir des actions en direction des familles et des publics adultes individuels ne fréquentant pas les spectacles du Centre culturel Charlie Chaplin**

Un travail de réflexion sera mené à partir de la saison 2020/2021 pour permettre aux habitants vaudais ne se déplaçant pas à Chaplin, pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles, d'avoir un accès à l'activité de la salle grâce à des interventions hors-les-murs, de les accompagner via une médiation adaptée aux sorties culturelles, de favoriser la participation en les impliquant dans une démarche projet.
Pour se faire, nous souhaiterions solliciter des structures ou instances touchant directement ces publics, telles que (cette liste est non exhaustive) :

- Les trois centres sociaux de la ville : Grand Vire, Georges Levy, J&J Peyri

- La Maison des Jeunes et de la Culture

- MJC

- Les associations sportives et le Conseil Municipal des Sports

- Les instances de démocratie participative (les huit conseils de quartier, le conseil citoyen, le conseil des séniors, le conseil représentatif des parents élus)

- La protection judiciaire (UEMO)

- L'université citoyenne et solidaire (apprentissage langues)

- Les accueils de loisirs (pour toucher les parents)
- Les bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat, résidences ADOMA…)

- Les associations de commerçants - La mission locale pour l'emploi et le pôle emploi.

- Les comités d'entreprise (secteur Carré de soie, Vaulx-sud secteur TASE)

Cette réflexion peut être partagée avec des associations culturelles et compagnies artistiques implantées localement :

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

- Vaulx premières planches, association de théâtre amateur

- La Cie Peut-être qui s'organise autour de deux axes principaux d'activités : la création (spectacles multidisciplinaires et arts visuels) et l'action culturelle (projets divers de sensibilisation artistique, stages, ateliers…).

Elle regroupe des artistes issus principalement du théâtre, de la musique, de la danse et des arts visuels, partageant une même soif de métissage – que ce soit d'un point de vue social, culturel ou artistique - L'EFACM (école de formation des artistes de comédies musicales).

La saison 2020/2021 sera ainsi le terrain d'expérimentation pour toutes ces initiatives.

Les artistes en résidence seront sollicités autour de projets/d'actions hors-les-murs favorisant une interaction avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. Ces derniers seraient déterminés à unir leurs énergies, autour d'un enjeu fédérateur : inventer une culture du tout-monde : devoir d'agir. Ainsi ces projets d'actions culturelles seront l'occasion pour les enfants et les jeunes, et par extension pour toute la population, de redécouvrir leur territoire, de réinventer leur quotidien, de renouveler leur regard sur le monde en conjuguant identité et altérité, le champ des possibles est ouvert.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE ARTISTIQUE

La présente convention est conclue sous condition expresse que la responsabilité artistique de la scène régionale soit assurée par Madame Audrey LEVERT bénéficiant d'une totale liberté de programmation.

TITRE II – DISPOSITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

ARTICLE 3 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Centre culturel Charlie Chaplin, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'ensemble des actions dont le contenu est précisé dans le TITRE I du présent document et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.
Pour sa part, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget correspondant, à soutenir financièrement le Centre culturel Charlie Chaplin, pour ses activités mentionnées dans le TITRE I du présent document, à l'exception des financements imputables sur la section investissement.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RESILIATION

Article 4.1 : durée

La convention est établie pour les années civiles 2020 - 2021 - 2022 - 2023.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Elle prend effet à la date de la dernière signature et sera valide jusqu'au **31 décembre 2023.**

Article 4.2 : avenant
La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les parties. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.
La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification. Les modifications demandées ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le TITRE I de la présente convention.

Article 4.3 : résiliation
En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Article 5.1 Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Le soutien de la Région aux activités du Centre culturel Charlie Chaplin telles que définies au titre I, se concrétisera, sous réserve du dépôt préalable, par le Centre culturel Charlie Chaplin d'un dossier complet de demande de subvention avant la fin de l'année précédente et de l'inscription au budget des crédits correspondants, par une subvention votée annuellement en Commission permanente du Conseil régional.

Le dossier de demande de subvention devra comprendre :
Sur le plan administratif :
- Les derniers statuts en vigueur ou une attestation certifiant que les statuts déjà remis n'ont pas été modifiés.
- La composition des organes de décision.
- SIRET
- le régime de TVA
– le RIB
- Le compte de résultat et le bilan certifié par le comptable public de l'année N-2, s'il n'a pas déjà été remis.
- Le cas échéant, le rapport du comptable public pour l'année N-2, s'il n'a pas déjà été remis.

Sur le plan de l'instruction :
Le compte rendu financier et bilan d'activités provisoire de l'année précédente (N-1)
Le budget prévisionnel pour l'année, objet de la demande (N)
Le programme prévisionnel des actions pour l'année N

La subvention de fonctionnement accordée fera l'objet d'une convention attributive de subvention précisant notamment les conditions de mandatement, les délais de validité et les conditions de la restitution éventuelle de la subvention.
Le versement de la subvention annuelle de la Région sera alors effectué sur demande écrite du bénéficiaire selon les modalités prévues dans l'acte attributif et conformes au règlement budgétaire et administratif applicable à la date de notification.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Toute subvention est versée de compte à compte et exclusivement au Centre culturel Charlie Chaplin qui ne peut les reverser en tout ou partie à un tiers.

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le comptable assignataire est le comptable régional.

Article 5.2 Subvention de la Ville
Le soutien de la Commune sera défini chaque année pendant la période de la présente convention.

ARTICLE 6 : JUSTIFICATIFS

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à fournir chaque année à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- les comptes annuels de l'année écoulée, ainsi que tout rapport produit par le comptable public de Vaulx-en-Velin
- le programme artistique et culturel de l'année à venir ;
- le budget prévisionnel de l'année à venir ;
- le programme artistique et culturel de l'année en cours (révisé le cas échéant) ;
- le budget prévisionnel de l'année en cours (révisé le cas échéant).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS COMPTABLES

Le Centre culturel Charlie Chaplin est placé sous le contrôle du comptable public, chargé de la vérification de la comptabilité.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à mentionner le soutien financier des partenaires publics par tout moyen approprié et notamment à faire apparaître leur logotype tel qu'il figure sur leurs chartes graphiques sur tout support d'information et de communication sur l'exécution des missions et actions visées par les présentes.

Le Centre culturel Charlie Chaplin fournira à la Région et à la Ville et à leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions de la Région et de la Ville.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

Pour la Région :

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien de la Région selon les règles définies par la charte graphique sur tous les supports (papier, internet ...) produits dans le cadre de la présente convention. Les modalités concrètes (logo, autocollant, mention, plaque, panneau...) seront précisées dans l'arrêté attributif de subvention chaque année.

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage également à faire connaître et mentionner ces participations dans ses relations avec les médias.

Le non-respect des obligations générales et des obligations spécifiques de communication mentionnées dans l'acte attributif de subvention pourra entrainer la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 4.3.

ARTICLE 10 : AUTRES ENGAGEMENTS

En cas de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le Centre culturel Charlie Chaplin, cette dernière doit en informer les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'humain, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les personnels, les publics et les partenaires le Centre culturel Charlie Chaplin aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes.

Le Centre culturel Charlie Chaplin devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics handicapés.

Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage également à lutter contre les nombreuses discriminations. L'égalité entre les femmes et les hommes fera l'objet d'une attention plus particulière pour cette convention. Le Centre culturel Charlie Chaplin accordera une grande vigilance sur la répartition des moyens de production, la programmation et la gestion des ressources humaines (partage des responsabilités, niveau des rémunérations...).

ARTICLE 11 : ÉVALUATION ET COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi comprenant les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et du Centre culturel Charlie Chaplin se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du Centre culturel Charlie Chaplin, afin d'effectuer l'évaluation des activités du Centre culturel Charlie Chaplin notamment au vu des documents mentionnés à l'article 6.
Les indicateurs quantitatifs relatifs à la fréquentation du public sur chaque spectacle et par mode d'expression artistique, ainsi qu'une présentation financière détaillée des réalisations par nature d'activité sera présentée chaque année à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du comité de suivi.
L'évaluation porte sur la conformité des résultats aux objectifs mentionnés dans le TITRE I de la convention, sur l'impact des actions, projets ou interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de leur intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.
Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à fournir à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au moins six mois avant le terme de la présente convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

en œuvre du programme d'activités pour les années 2020 à 2023, ainsi qu'une synthèse des comptes financiers pour les mêmes exercices.

ARTICLE 12 : CONTROLE DES PARTENAIRES PUBLICS

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.
Le Centre culturel Charlie Chaplin s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de l'application de la convention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 13 : SANCTION

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par le Centre culturel Charlie Chaplin sans l'accord écrit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de sa subvention, après examen des justificatifs présentés par le Centre culturel Charlie Chaplin et avoir entendu préalablement ses représentants. La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit en informer le Centre culturel Charlie Chaplin par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin , le 29 janvier 2020, en 3 exemplaires originaux

Pour la Région,
Le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la Ville,
La Maire

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

ANNEXES

Annexe 1 – Complément au projet artistique et culturel

1-1 - La programmation 2019/2020

1-2 - le nombre de spectacles et répartition par genre en 2019/2020,

1-3 - l'évolution du nombre d'abonnés sur les quatre dernières saisons

1-4 - les représentations scolaires en direction du jeune public

1-5 - les représentations scolaires en direction des lycées et collèges

1-6 – Chiffres clés de la saison 2018-2019

1-7- Une politique tarifaire attractive et accessible

1-8 – Les actions culturelles et d'éducation artistique 2019-2020

(les différents points ont été détaillés CF Version finale en pdf)

Annexe 2 : indicateurs

Les indicateurs suivants (non exhaustifs) feront l'objet d'un examen attentif en comité de suivi :

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_10-DE

La production

- Nombre de production ou coproduction
- Montant global et annuel des apports numéraires en production ou coproduction
- Mise en relation des compagnies aidées ou coproduites avec les autres établissements culturels susceptibles de favoriser leur diffusion
- La place des femmes dans la création et la diffusion artistique

L'accueil en résidence

- Nombre d'équipes accueillies, durée, prise en compte de leur relation au territoire et aux populations
- Conditions d'accueil en terme logistique
- Accompagnement des équipes

La diffusion

- Nombre de spectacles
- Zones de diffusion (au siège ou hors les murs)
- Fréquentation
- Nombre de séances scolaires

La relation au milieu scolaire et à la jeunesse :

- la relation avec les enseignants (formation de formateurs, documents qui leur sont destinés…)
- La fréquentation des spectacles pour l'enfance et la jeunesse
- les projets en milieu scolaire (nombre, type, public visé…)
- les autres actions artistiques et culturelles pour la jeunesse hors milieu scolaire (nombre, type, public visé…)
- la part des groupes scolaires par rapport au nombre total des abonnés et par rapport au nombre total des spectateurs
- le nombre de Pass'Région

L'emploi :

- le nombre d'ETP
- volume d'intermittence
- Indicateurs sur la répartition femme/homme

La communication:

- le type d'outils de communication et leur lien par rapport à la stratégie de communication
- l'évolution de la communication immatérielle : internet, emailings, réseaux sociaux, …

Le lien avec le territoire :

- autour des spectacles (rencontres, répétitions publiques, éclairages publics…)
- les projets hors milieu scolaire
- les projets en direction des publics « empêchés » (hôpital, prison…) ou éloignés de la culture : les territoires ruraux ou en quartiers prioritaires (type d'actions, fréquentation,…)
- les projets et stages en direction des amateurs
- les partenariats durables avec les autres structures du territoire

L'inscription dans les réseaux :

- réseaux régionaux, nationaux, européens…
- type d'actions